



DELIBERATION n° 2016 – 32

Groupe de pilotage Marque

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 23 novembre 2016 à 14h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 20 octobre 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le principe de constitution d'une commission mixte relative à la marque,**
- **Désigne les membres du Conseil d'administration participant à cette commission,**
- **Se prononce favorablement sur la composition suivante proposée par le Bureau, retracée ci-dessous :**

- Participants au vote :

- Christophe Roulier (Vice-Président CA).
- Denis Plaze (membre du CA).
- Eric Charamel (membre du CA).
- Périnne Pelen (membre du CA).
- Albert Tourt (membre du CA, également membre de la Chambre d'agriculture).
- Un représentant de la Chambre de Commerce et Industrie exerçant une activité économique en Vanoise.
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat exerçant une activité économique en Vanoise.
- Claude Ponson (membre du CESC).
- La directrice du Parc, Eva Aliacar.

- Assisteraient également aux réunions :

- Le technicien de sensibilisation au territoire (en charge du réseau des Accompagnateurs En Montagne) : Henri Suret.
- Le chef de projet « marque » : Jean-Luc Gosselin.

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 23 novembre 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET